

## C. DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

### 2- DENSIFIER LE MAILLAGE DES MODES DOUX

#### Renforcer le stationnement deux roues sur le domaine public

Lien(s) :

- Fiche n°14 : Expérimenter une vélostation à la gare ferroviaire d'Antibes
- Fiche n°25 : Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (3.3. Le stationnement des deux roues)



#### Enjeux

Réaliser des aménagements pour le stationnement des deux roues afin d'en favoriser son usage  
Offrir du stationnement adapté aux besoins de courte, moyenne ou longue durée, notamment pour les deux roues motorisés

#### Actions

Implantation d'aires de stationnement de type « arceau » sur la voirie publique dans les secteurs d'habitats, de commerces, d'équipements publics, zones piétonnes et zones de 30km/h, à proximité immédiate des équipements, notamment de la gare ferroviaire de Biot.

#### Suites à donner

Choisir les implantations de stationnement pour les deux roues selon les besoins de déplacements et les demandes induites en stationnement liées aux réseaux de transports collectifs

#### Maîtrise d'ouvrage

Communes

#### Partenaires

Conseil Régional PACA – Conseil Général des Alpes-Maritimes - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – ADEME – Associations modes doux

#### Echéances

CT / MT/LT

#### Coût indicatif (en HT)

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis participera à hauteur de 30% pour la réalisation des équipements de stationnement en faveur des deux roues relevant d'initiatives communales suivant une enveloppe globale annuelle plafonnée à 60K€ et selon les recommandations définies dans le guide des aménagements voirie au titre du chapitre : « 3.3. Le stationnement des deux roues ».

#### Indicateur(s) de suivi

Nombre et localisation de dispositifs sécurisés (arceaux, box fermé) pour le stationnement des deux roues notamment sur espace public, dans les gares, en parking privé